

CONVENTION DE TAMPERE

Ratification et mise en œuvre

Juillet 2022

Union internationale des télécommunications (UIT)

Connecter le monde



Institution spécialisée
des Nations Unies pour
les télécommunications
et les technologies de
l'information et de la
communication (TIC)

3 Secteurs

Normalisation

Radiocommunications

Développement

193

États
Membres

900

Entreprises,
universités, et
organisations
internationales et
régionales

Réseau riche
composé d'experts
de l'écosystème
mondial des TIC

Réseau des télécommunications d'urgence (ETC)



Réseau mondial d'organisations qui agissent en collaboration, pour fournir des services de communication partagés en situation d'urgence humanitaire

1 des 11

groupes établis par le
Comité permanent interorganisations (CPI)

+ de 40

opérations humanitaires ont été menées depuis 2005



Quand une catastrophe se produit...

...les liaisons de télécommunication sont souvent perturbées et les réseaux mobiles sont hors service

- Cependant, il faut d'urgence établir des liaisons de communication efficaces pour faciliter les interventions en cas de catastrophe et la coordination:
 - au niveau national, entre les parties prenantes participant aux opérations d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe;
 - au niveau international, entre les organisations internationales et les organisations non gouvernementales;
 - il faut renforcer la coopération internationale, pour garantir la connectivité dans les zones isolées et rurales, et dans les régions d'un pays où les infrastructures de télécommunication/TIC existantes ont été détruites.
- Il est primordial d'importer des équipements de télécommunication pour rétablir les communications, et ainsi faciliter les activités humanitaires et le travail de rétablissement. De plus, certains gouvernements ont absolument besoin de recevoir des équipements de télécommunication pour pouvoir gérer les catastrophes et l'UIT offre un appui régulier aux gouvernements, notamment en leur fournissant des équipements de communication par satellite.



Convention de Tampere

[Traité international](#) "sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe"



Convention de Tampere



Informations générales

- La Conférence internationale sur les communications en cas de catastrophe (Tampere, Finlande, 1998), a adopté la Déclaration de Tampere sur les communications en cas de catastrophe.
- Elle est basée sur 50 instruments réglementaires internationaux, y compris la Constitution de l'UIT, et appelle à accorder une priorité absolue aux communications d'urgence destinées à sauver des vies humaines.
- L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Résolution 46/182 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'ONU au niveau international.

Convention de Tampere



Évolution

- La Convention de Tampere a été signée en 1998.
- Elle est entrée en vigueur le 8 janvier 2005.
- À l'heure actuelle, 60 pays ont signé la Convention, et 49 d'entre eux l'ont ratifiée.
 - La signature n'établit pas le consentement à être lié. Elle constitue un moyen d'authentifier le traité et exprime la volonté de l'État signataire de poursuivre la procédure de conclusion du traité.
 - La ratification désigne l'acte international par lequel un État indique son consentement à être lié par un traité.
 - Elle consiste à approuver le traité sur le plan interne et à adopter la législation permettant au traité de produire ses effets en droit interne.
- D'autres pays de différentes régions œuvrent actuellement à la ratification de ce traité.

Convention de Tampere



Évolution

La Convention

- fournit le cadre juridique pour l'utilisation des télécommunications aux fins de l'assistance humanitaire internationale;
- réduit les obstacles réglementaires;
- protège intégralement les intérêts des États qui demandent et reçoivent une assistance internationale. Le gouvernement de l'État bénéficiaire conserve le droit de superviser et de gérer l'assistance internationale;
- prévoit la conclusion d'accords bilatéraux entre le ou les fournisseurs d'assistance et l'État qui demande ou reçoit cette assistance.

Convention de Tampere



Principes fondamentaux

Cette Convention repose sur les principes fondamentaux suivants:

Réduction des obstacles réglementaires: les États signataires acceptent de réduire les obstacles réglementaires au transit du personnel, des équipements, des matériels et des informations à travers le territoire touché. Les parties à la Convention acceptent de réduire ou d'éliminer "les obstacles réglementaires à l'utilisation des ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours en cas de catastrophe".

Garantie des privilèges, immunités et facilités nécessaires aux équipes d'intervention et aux organisations fournissant une assistance en matière de télécommunication, notamment:

- immunité en matière d'arrestation, de détention ou de poursuites;
- immunité contre la saisie ou le blocus de leurs équipements, matériels et biens;
- exemption de l'obligation d'acquitter des impôts ou d'autres droits (à l'exception de la TVA);
- accès aux installations locales;
- exemption de l'obligation de détenir une licence, ou accélération du processus d'obtention des licences;
- protection du personnel, des équipements et du matériel.

Convention de Tampere



Avantages

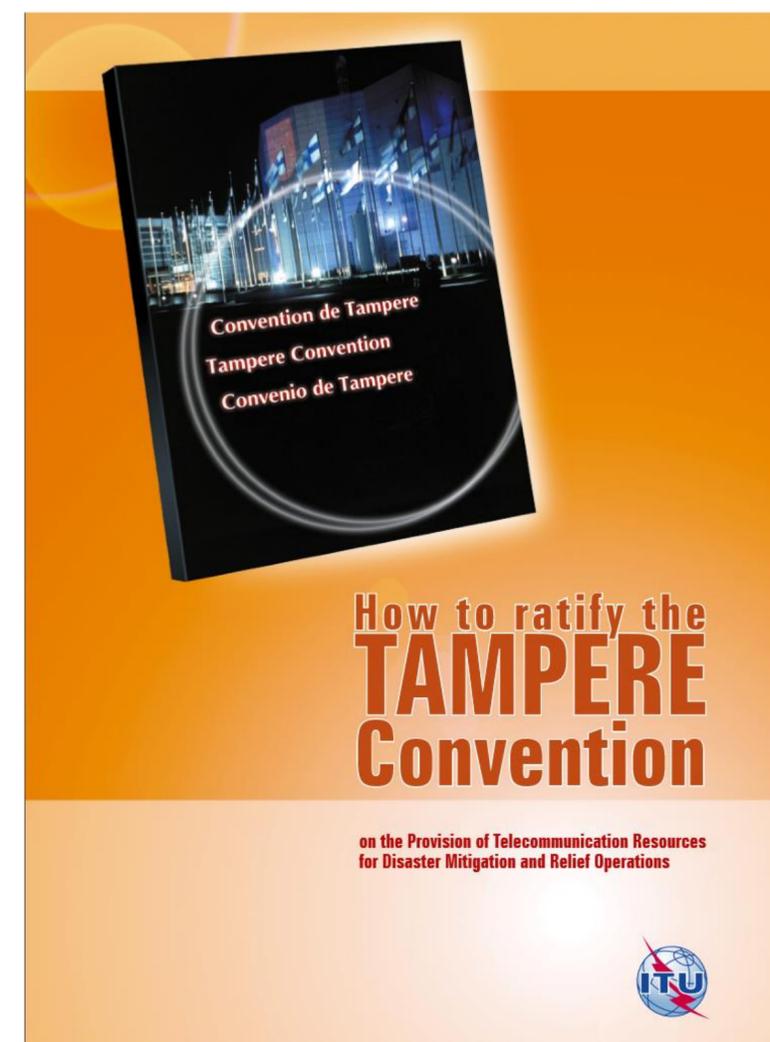
La Convention

- offre une structure pour la gestion des demandes d'assistance;
- permet de créer des mécanismes pour l'élaboration de bonnes pratiques, de modèles d'accords, etc.;
- permet d'améliorer l'état de préparation avant la survenue d'une catastrophe;
- facilite le déploiement des ressources de télécommunication/TIC dans les moments qui suivent la survenue d'une catastrophe;
- protège les intérêts des États bénéficiaires.

Convention de Tampere

Comment se déroule la ratification?

- Quand la Convention a été adoptée, un État pouvait exprimer son consentement à être lié par celle-ci d'une des manières suivantes:
 - par signature définitive;
 - par signature soumise à ratification, acceptation ou approbation, suivie du dépôt d'un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation;
 - par dépôt d'un instrument d'adhésion.
- La procédure de ratification varie en fonction des procédures nationales de ratification.



Convention de Tampere

Signature



QUI PEUT SIGNER?

- Un chef d'État/de gouvernement
- Un ministre des affaires étrangères
- Un autre fonctionnaire désigné bénéficiant d'un mandat

Convention de Tampere

Modèle d'instrument conférant les pleins pouvoirs



I _____ *[name and title of the Minister of Foreign Affairs, Head of Government or Head of State]*

HEREBY AUTHORIZE _____ *[name and title]*

to _____ *[sign*/ratify/denounce/effect the following declaration in respect of]*

the TAMPERE CONVENTION on the Provision of Telecommunication Resources for Disaster Mitigation and Relief Operations on behalf of the Government of _____ *[name of State]*

Done at _____ *[place]* on _____ *[date]*

_____ *[signature]*

Au terme du processus national de ratification par les parties contractantes de la Convention de Tampere, les instruments écrits qui attestent formellement le consentement à être lié, les réserves et les déclarations seront remis à un dépositaire.

Pour la Convention de Tampere, le dépositaire est le Secrétaire général de l'ONU.

Convention de Tampere



Exemples de réserve

- Au moment de la signature définitive, de la ratification de la présente Convention ou de tout amendement y relatif, ou de l'adhésion à ladite Convention, un État partie peut formuler des réserves.
- Une réserve est une déclaration par laquelle l'État se réserve le droit de ne pas appliquer certaines dispositions du traité.

Colombie

Réserve: "Le Gouvernement de la République de Colombie formule une réserve quant aux termes du paragraphe 3 de l'article 11 par le biais de laquelle la République de Colombie, ne se considère pas comme liée par l'une ou l'autre des procédures de règlement des différends susvisées".

Irlande

Réserve: "Dans la mesure où certaines des dispositions de la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe (la "Convention") ressortissent au domaine de responsabilité de la Communauté européenne, la pleine application de la Convention par l'Irlande doit se faire conformément aux procédures de cette organisation internationale".

Luxembourg

Réserve: "Dans la mesure où certaines dispositions de la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets de catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe appartiennent au domaine de responsabilité de l'Union européenne, la mise en œuvre de la Convention par la Grand-Duché de Luxembourg devra se faire en accord avec les procédures de l'Union".

Monténégro

Réserve: "Conformément à l'article 14 de la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, adoptée à Tampere le 18 juin 1998, le Gouvernement monténégrin déclare que ladite convention ne s'appliquera qu'avec la réserve suivante :

Dans la mesure où certaines dispositions de la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe concernent des domaines relevant de l'autorité de la Communauté européenne, l'application intégrale de ladite convention par le Monténégro devra se faire dans le respect des procédures communautaires".

Convention de Tampere

Processus de mise en œuvre

- Le processus de mise en œuvre de la Convention de Tampere diffère souvent selon les pays. De manière simplifiée, le processus peut comporter les éléments suivants:
 - Adoption d'une loi nationale sur la mise en œuvre de la Convention de Tampere.
 - Sensibilisation – informer les parties prenantes et les institutions du pays au sujet de la loi et veiller à l'application de celle-ci.
 - Processus d'activation – définir à quel moment la Convention de Tampere doit être activée en cas de catastrophe.

Convention de Tampere

Difficultés rencontrées

- Méconnaissance des avantages de la Convention
- Longueur des procédures de ratification
- Absence de processus de mise en œuvre
- Manque de mécanismes de coordination à l'échelle nationale
 - Existence d'un hiatus entre les autorités qui ont ratifié l'instrument et les autorités douanières (qui souvent connaissent mal la Convention et ne se sentent en mesure de l'appliquer lorsque c'est nécessaire)
 - Absence de législation nationale sur la Convention de Tampere
 - Absence de processus d'activation

Convention de Tampere

Obstacles supplémentaires – Expédition et distribution du matériel

- Protocoles d'expédition relatifs aux batteries au lithium
- Connaissances variables des services de transport au sujet de l'expédition des batteries
- Retards excessifs (limites des services de transport), prévisibles ou imprévus (liés par exemple au COVID-19)
- Capacités logistiques des pays
- Obstacles réglementaires

Convention de Tampere



Perspectives

- Renforcer les capacités et sensibiliser à l'importance de cet instrument aux niveaux national/régional.
- Élaborer des processus et des mécanismes de mise en œuvre pour orienter les pays qui ont signé et ratifié la convention.
- Établir à l'avance une liste des ressources et des plans de télécommunication qu'une organisation peut utiliser pour donner suite à une demande d'assistance en matière de télécommunications.
- Créer des partenariats interorganisations pour collaborer à l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre.

Liste des 49 pays

qui ont ratifié la Convention de Tampere



EUROPE	Pays-Bas	Arménie	Ouganda	Canada
Bulgarie	Belgique	CARAÏBES ET PACIFIQUE	Libéria	Colombie
République tchèque	Roumanie	Barbade	Guinée	El Salvador
Chypre	Slovaquie	Dominique	Burundi	Uruguay
Danemark	Espagne	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Cabo Verde	Nicaragua
Finlande	Suède	Tonga	ÉTATS ARABES	Panama
Luxembourg	Suisse	ASIE	Liban	Pérou
Hongrie	Islande	Inde	Koweït	Venezuela
Irlande	Monténégro	Pakistan	Maroc	À SUIVRE...
Liechtenstein	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sri Lanka	Oman	
Lituanie	France	AFRIQUE	AMÉRIQUES	
Albanie	CEI	Kenya	Argentine	

Liste de 60 pays

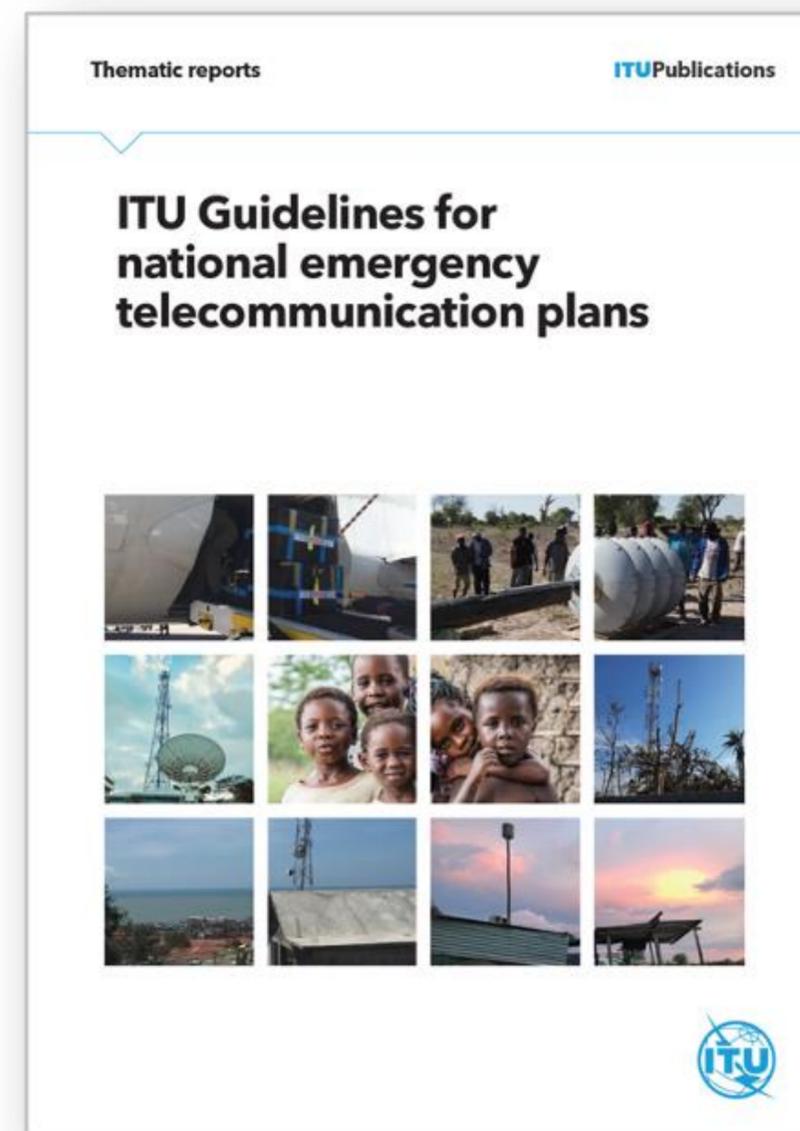
qui ont signé la Convention de Tampere*

EUROPE	Portugal	Communauté des États indépendants	Congo	El Salvador
Bulgarie	Roumanie	Fédération de Russie	Gabon	Uruguay
République tchèque	Slovaquie	Tadjikistan	Ghana	Honduras
Chypre	Suède	Ouzbékistan	ÉTATS ARABES	États-Unis d'Amérique
Danemark	Suisse	AFRIQUE	Liban	Nicaragua
Finlande	Islande	Niger	Koweït	Panama
Estonie	Caraïbes et Pacifique	Sénégal	Maroc	Pérou
Allemagne	Haïti	Mali	Mauritanie	Venezuela
Italie	Îles Marshall	Madagascar	Soudan	Chili
Hongrie	ASIE	Kenya	Oman	Sainte-Lucie
Malte	Mongolie	Ouganda	AMÉRIQUES	Costa Rica
Macédoine du Nord	Népal	Bénin	Argentine	QUI SERA LE PROCHAIN...?
Pologne	Sri Lanka	Tchad	Canada	
Pays-Bas	Inde	Burundi	Brésil	

*Les pays qui ont signé mais n'ont pas encore ratifié la Convention apparaissent en rouge.

Plan national pour les télécommunications d'urgence

Il s'agit d'un outil essentiel qui permet d'aider les décideurs et les autorités de régulation nationales à élaborer un plan national pour les télécommunications d'urgence précis, souple et accessible selon une approche multi-parties prenantes. Ces lignes directrices peuvent être utilisées pour élaborer des plans d'urgence sur mesure pour les situations d'urgence causées par des catastrophes naturelles, des épidémies et des pandémies.



Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique

Dans son Plan d'action pour la coopération numérique, le Secrétaire général de l'ONU formule des recommandations sur les moyens de coopération que la communauté internationale pourrait adopter afin d'optimiser l'utilisation des technologies numériques et d'atténuer les risques.

Il est prévu dans celui-ci (au volet "connectivité") "d'accélérer les discussions sur la connectivité dans le cadre des activités de préparation, de réponse et d'aide en cas d'urgence, notamment en travaillant au moyen du groupe interinstitutions des télécommunications d'urgence".

Le groupe d'organisations qui s'occupant de cette question (UIT, Réseau ETC, HCR et GSMA) a défini un cadre pratique qui donne des orientations pour garantir une connectivité inclusive et efficace dans le cadre de la préparation et la résilience face aux situations d'urgence et des interventions dans ces situations. L'une des six mesures définies porte sur la **Convention de Tampere** et souligne son utilité pour la fourniture, en cas de catastrophe, d'un appui et de matériel de télécommunication d'urgence.

Ressources

Domaine	Liens
Convention de Tampere	<u>Page d'information de l'UIT sur la Convention de Tampere</u>
	<u>Cours en ligne de l'Académie de l'UIT: Convention de Tampere</u>
	<u>Collection des traités des Nations Unies – Liste des signataires/parties à la Convention de Tampere</u>
Plans nationaux pour les télécommunications d'urgence (NETP)	<u>Cours en ligne de l'Académie de l'UIT: élaborer un plan national pour les télécommunications d'urgence</u>
	<u>Lignes directrices de l'UIT relatives à l'élaboration de plans nationaux pour les télécommunications d'urgence</u>
	<u>Plans nationaux pour les télécommunications d'urgence: Catalyseurs et garanties (GSMA)</u>
Exercices de simulation de la préparation des télécommunications d'urgence	<u>Guide sur les exercices de simulation sur les télécommunications d'urgence</u>
	<u>Formation aux exercices de simulation théoriques (TTX) par l'Académie de l'UIT</u>
	<u>Charte de la connectivité en cas de crise</u>
Cartes de connectivité en cas de catastrophe (DCM)	<u>Page de l'UIT sur les cartes de connectivité en cas de catastrophe</u>
	<u>Plate-forme de cartographie de la connectivité en cas de catastrophe</u>
Évaluations des TIC pour les situations d'urgence	<u>Liste de contrôle ETC-UIT relative à la préparation dans le domaine des télécommunications d'urgence</u>
	<u>GSMA – Boîte à outils – Évaluation des besoins et de l'usage de la connectivité dans les</u>

Merci!